

Les régimes particuliers de l'INF: agents des douanes et opérateurs

Enseignements du cours

Voici un bref résumé pratique des informations les plus importantes du cours.

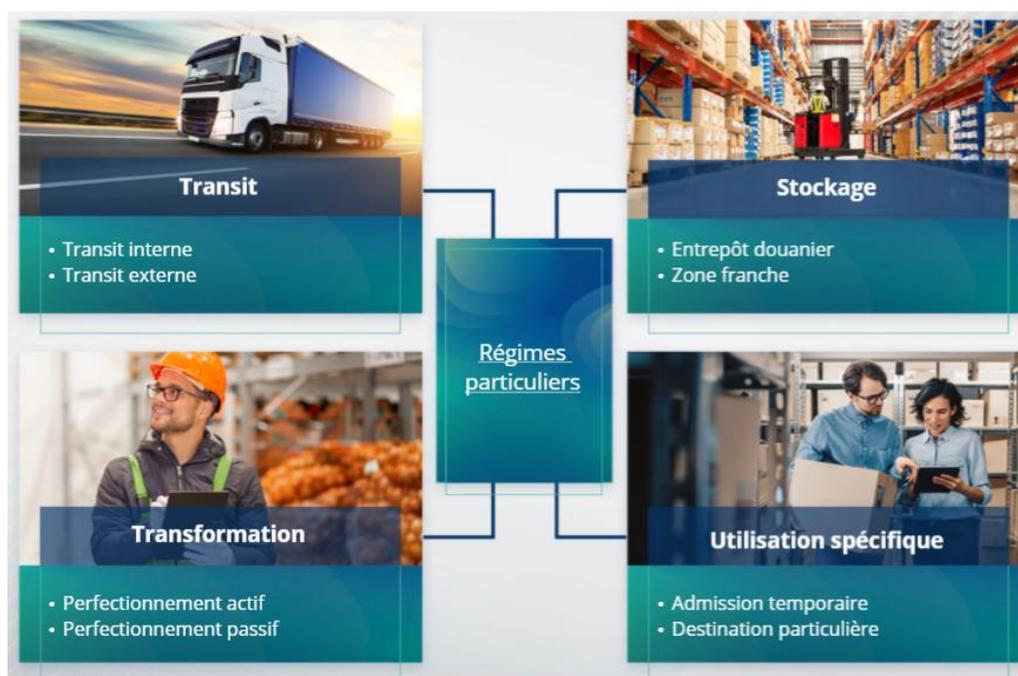
1 Objectifs d'apprentissage

À la fin de ce cours, vous aurez pris connaissance:

- des principes de base de l'utilisation du système INF
- des fonctionnalités générales, et
- des avantages du nouveau système
- de la manière de réaliser les tâches des opérateurs ou des agents des douanes dans le système INF.

Bien que ce cours se concentre sur la présentation des systèmes INF (RP INF et Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF) et ses fonctionnalités, il intègre également une synthèse des concepts de perfectionnement actif et passif et des dispositions juridiques qui s'y rapportent.

2 Présentation des régimes particuliers du CDU



2.1 Qu'est-ce que le perfectionnement actif?

Le perfectionnement actif consiste à importer des marchandises non Union sur le territoire douanier de l'Union et à transformer ces marchandises en suspension de droits et de taxes en vue de réexporter les produits transformés, les mettre en libre pratique ou libérer les déchets des produits transformés.

2.2 Qu'est-ce que le perfectionnement passif?

Le perfectionnement passif implique l'acheminement de marchandises de l'Union en dehors du territoire douanier de l'Union dans le but de bénéficier d'une franchise de droits ou de droits réduits lorsque ces marchandises sont mises en libre pratique à leur réimportation sur le territoire douanier de l'Union.

Les marchandises de l'Union ne peuvent pas toutes être placées dans le régime du perfectionnement passif. Afin d'éviter que des avantages financiers soient accordés de manière non justifiée, le CDU exclut l'utilisation des procédures de perfectionnement passif dans des cas où les marchandises ont déjà bénéficié d'autres avantages financiers tels que la dispense de droits à l'importation, le remboursement de droits à l'exportation, l'exonération de droits et la réduction de droits.

On distingue certaines situations dans lesquelles le perfectionnement passif s'applique à des marchandises réparées.

3 À propos des INF

3.1 À propos du système INF

Le bureau de douane de supervision rend les données qui s'appliquent disponibles dans le système. Lorsqu'une déclaration en douane ou une déclaration de réexportation fait référence à un INF, l'autorité douanière compétente rend les données spécifiques à l'INF disponibles dans le système électronique. Lorsque l'autorité douanière compétente a demandé un échange normalisé d'informations pour des marchandises placées sous un régime de perfectionnement actif qui concerne un seul État membre, le bureau de douane de supervision rend les données qui s'appliquent disponibles dans le système.

Les autorités douanières divulguent les informations à jour concernant l'INF au titulaire de l'autorisation à sa demande.

3.2 Processus INF



4 Utilisation du système INF

4.1 Connexion et menu

Avant de commencer à utiliser le système INF en tant qu'agent des douanes, votre compte doit être configuré pour que vous puissiez accéder et utiliser l'application.

Une fois connecté(e), l'agent(e) des douanes voit apparaître le tableau de bord.

The screenshot shows the 'Tableau de bord' (Dashboard) of the INF system. The header includes the European Commission logo, 'FISCALITÉ ET UNION DOUANIÈRE', and 'Système INF SP'. The user is identified as 'Bienvenue FR.INFUSER FRO00600'. The dashboard is divided into two main sections: 'Dernières tâches' (Last tasks) and 'Notifications'. Both sections have an 'Exporter données' (Export data) button. The 'Dernières tâches' table lists tasks with columns for 'Date de création', 'Numéro de référence de la transmission', 'Numéro d'autorisation', 'Type d'autorisation', and 'Type de tâche'. The 'Notifications' table lists notifications with columns for 'Date de création', 'Type de demande', 'Numéro INF ou SRN', 'Numéro d'autoris...', 'Type d'autoris...', and 'Type de notification'.

Date de création	Numéro de référence de la transmission	Numéro d'autorisation	Type d'autorisation	Type de tâche
03/12/2020	20FR00000...	FRIFOFR00... 2020- 0029032	PA IM/EX	Accepter l'INF
10/11/2020	20FR00000...	FRIFOFR00... 2020- 0029032	PA IM/EX	Accepter l'INF
09/11/2020	20FR00000...	FRIFOFR00... 2020- 0029032	PA EX/IM	Accepter l'INF
07/09/2020	20FR00000...	FROPOFR00... 2020- BBX9292	PP IM/EX	Demande des éléments nécessaires à l'INF pour la création de l'INF
03/09/2020	20FR00000...	FROPOFR00... 2020- BBX9292	PP IM/EX	Demande des éléments nécessaires à l'INF pour la création de l'INF

Date de création	Type de demande	Numéro INF ou SRN	Numéro d'autoris...	Type d'autoris...	Type de notification
03/12/20...	Demande (section A)	20FR000...	FRIFOFR... 2020- 0029032	PA IM/EX	Numéro de référence de la transmission
03/12/20...	Demande (section A)	20FR000...	FRIFOFR... 2020- 0029032	PA IM/EX	Compléter la demande de création de l'INF
03/12/20...	INF	IF IM/EX01... 2020- 0029032	FRIFOFR... 2020- 0029032	PA IM/EX	Notification de la réponse à la demande de création de l'INF
03/12/20...	Demande (section A)	20FR000...	FRIFOFR... 2020- 0029032	PA IM/EX	Numéro de référence de la transmission
03/12/20...	Demande (section A)	20FR000...	FRIFOFR... 2020- 0029032	PA IM/EX	Compléter la demande de création de l'INF

Dans la section Mes INF, l'agent(e) des douanes peuvent voir tous les INF avec les propriétés suivantes:

- ✓ Numéro d'autorisation
- ✓ Type d'autorisation
- ✓ Date de création
- ✓ EORI du titulaire de l'autorisation
- ✓ Nom du titulaire de l'autorisation
- ✓ Numéro d'INF
- ✓ Statut
- ✓ Date de traitement

Il ou elle peut également rechercher des INF, des tâches ou des notifications en appliquant certains critères de recherche.

L'agent(e) des douanes peut créer une demande d'INF section A, section B ou insérer des INF sur la base de formulaires papier d'opérateurs existants.

4.2 Rôles des agents des douanes de l'UE pour le traitement d'INF

Les principaux processus du système sont les suivants: création d'INF, demande d'INF, traitement d'INF, modification, annulation, fourniture d'informations INF au titulaire et consultation d'INF.

La gestion des INF dans les différents bureaux de douane peut être synthétisée comme suit pour les différents types d'INF:



4.3 Gestion d'INF

Sur la page INF, vous pouvez trouver, modifier, annuler, imprimer le PDF, afficher les fonctionnalités et toutes les informations connexes.

4.4 Processus INF

Selon le type d'autorisation, le système peut fournir les options suivantes pour un INF:



5 Demandes d'INF

5.1 Création d'une demande d'INF

L'agent(e) des douanes peut créer une demande d'INF à partir d'un formulaire papier existant soumis par un(e) opérateur/opératrice. Elle ou elle utilise la fonction Insérer INF.

Certaines données apparaissent automatiquement si l'autorisation a été insérée dans le système de décisions douanières. Les marchandises et les produits transformés peuvent être entrés manuellement ou avec l'aide d'un modèle. Si l'utilisateur/utilisatrice dépasse les quantités admises, le système envoie un message d'avertissement, mais permet à l'utilisateur/utilisatrice de soumettre le formulaire. Si les agents des douanes demandent des précisions, l'opérateur/opératrice peut fournir les informations supplémentaires dans le système.

5.2 Insertion d'une demande d'INF

Lorsque l'opérateur/opératrice insère un INF dans le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne pour l'INF, l'agent(e) des douanes en reçoit la notification et valide la demande (Section A ou Section B). Il ou elle peut demander des précisions nécessaires, modifier l'INF, l'annuler...

Les agents des douanes poursuivent ultérieurement la gestion de l'INF dans le système: placement des marchandises, sortie, mise en libre pratique, apurement...

Retrouvez toutes les informations disponibles sur le Portail des opérateurs en douane établis dans l'Union européenne et les accès à ce portail sur le site EUROPA: https://ec.europa.eu/taxation_customs/home_fr

Veillez également consulter les autres modules de formation en ligne sur le CDU pour obtenir de plus amples informations sur le concept des régimes particuliers et sur les autres modules relatifs aux douanes de l'UE.

https://ec.europa.eu/taxation_customs/eu-training_fr

N'oubliez pas, ceci est un bref résumé des informations les plus importantes fournies dans ce cours. Seule la législation de l'Union européenne publiée au Journal officiel de l'Union européenne fait foi. La Commission n'assume aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, vis-à-vis de ce cours.